

Une nouvelle formation d'aide-soignant en apprentissage à Bourges

Le 2 avril 2024, l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de Bourges, en étroite coopération avec le CFA Social, médico-social et sanitaire du secteur, lancera sa première formation d'aide-soignant exclusivement en apprentissage. Pendant 15 mois, les élèves alterneront cours à l'IFAS de Bourges, exercice du métier d'aide-soignant avec leur employeur et périodes de stage dans d'autres établissements. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 29 mars 2024.

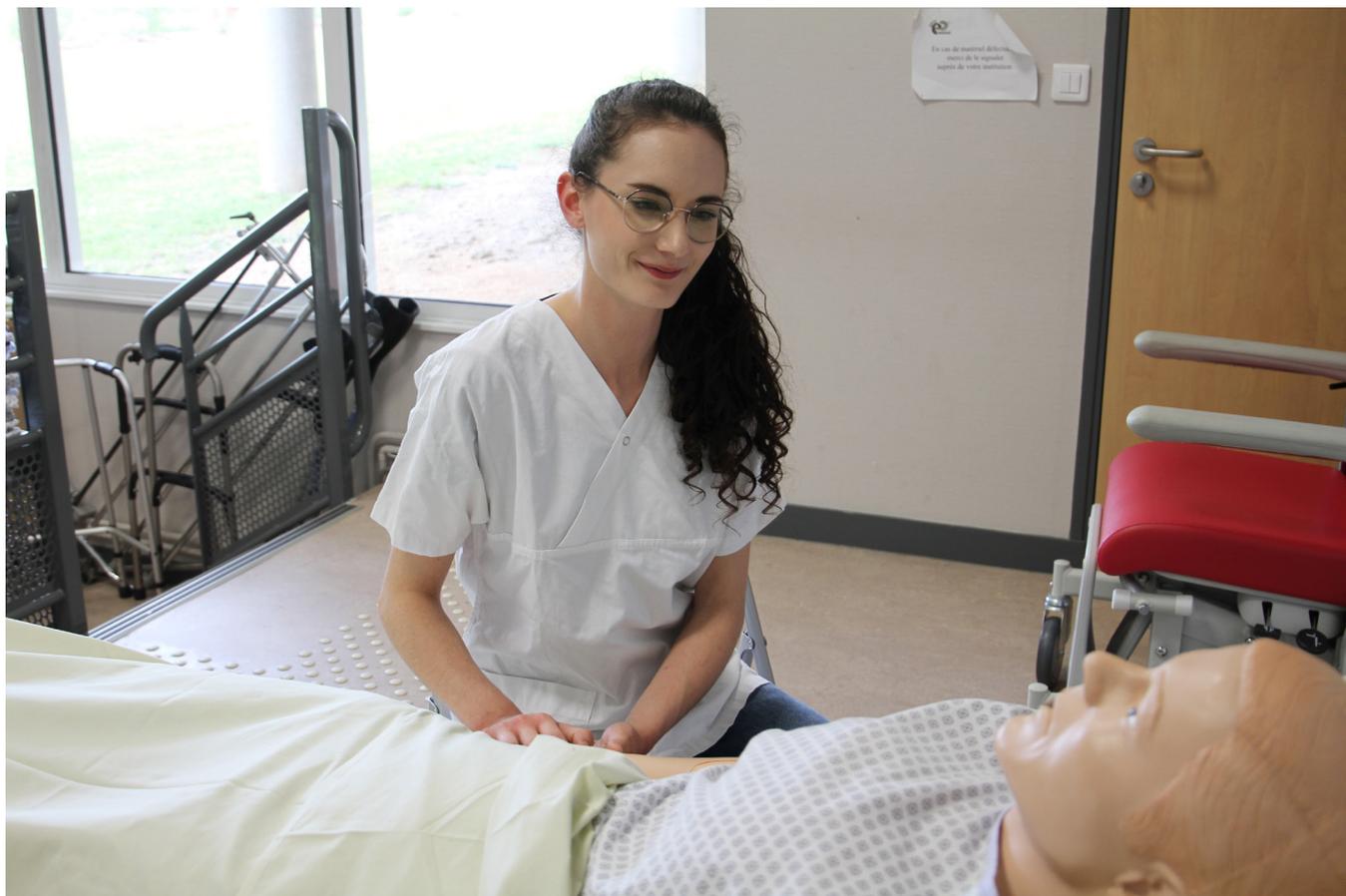


Se former avec un salaire

La formation d'aide-soignant en apprentissage à l'IFAS de Bourges est accessible sans sélection. Les seules conditions sont d'avoir 17 ans et de trouver son employeur.

« A l'inverse d'autres secteurs, il est facile de trouver son employeur car ils sont nombreux à recruter. De par notre collaboration avec le CFA Social, Médico-Social et Sanitaire, nous pouvons même mettre en lien les élèves intéressés directement avec les employeurs. »

Véronique Dupont, responsable de la formation d'aide-soignant en apprentissage à l'IFAS de Bourges



« Il n'y a que des avantages à suivre la formation d'aide-soignant en apprentissage. Les élèves découvrent sur le terrain le métier d'aide-soignant et sont directement intégrés au marché du travail. De plus, durant leur formation, les élèves touchent un salaire d'au moins 800 euros nets par mois, avec aussi une possibilité d'aide au logement, le prêt d'un ordinateur portable et une aide au permis de conduire de 500 euros. »

Franck Lamiré, directeur de l'IFAS de Bourges

Des avantages pour les employeurs

La formation d'aide-soignant en apprentissage à l'IFAS de Bourges est également intéressante pour les employeurs, notamment pour favoriser les recrutements.

« Les employeurs sont exonérés des charges sociales et du coût pédagogique. Pendant 15 mois, les employeurs disposent de futurs aides-soignants qui ne demandent qu'à être fidélisés dans la structure qui les reçoit. De plus, cela permet aux employeurs, à la fin de la formation en apprentissage, d'avoir un professionnel qui connaît déjà l'établissement et les équipes. C'est bénéfique pour tout le monde.»

Franck Lamiré, directeur de l'IFAS de Bourges



Pour plus d'informations concernant l'inscription à la formation d'aide-soignant en apprentissage à l'IFAS de Bourges, les candidats peuvent prendre contact avec le secrétariat de l'IFAS pour un dépôt de dossier jusqu'au 29 mars 2024, au 02 48 68 45 20 ou au 02 48 68 22 09, et par mail à ecoleas@ch-bourges.fr